MIVILUDES

Conseil d'Orientation / Comité Exécutif de Pilotage Opérationnel
Compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2011

La réunion du CO/CEPO s'est tenue, sous la présidence de Monsieur Georges FENECH, le 14 décembre 2011 à 10h00, salle de la Chapelle au 32 rue de Babylone 75007 Paris.

Le Président remercie les participants en saluant tout particulièrement l'arrivée de nouveaux membres.

1 - Publications de la MIVILUDES

Monsieur FENECH se félicite de l'accueil du guide mineur par les acteurs de terrain. Il annonce la publication imminente du guide de la formation professionnelle, il explique que ce guide, intervient après un certain nombre de modifications législatives, sous l'impulsion de l'ancien ministre Monsieur Laurent WAUQUIEZ et repris par la Ministre Madame MORANO qui accorde un intérêt particulier à préserver les entreprises et ses salariés de toutes infiltrations. Il se réjouit des conventions signées avec le Pôle emploi et la Direction Générale du Travail qui permettront plus de contrôles en amont par des agents qui auront au préalable reçus une formation.

Le Président informe l'assemblée de la mise en place d'un colloque en partenariat avec le Ministère de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle qui aura pour thème le dévoiement de la formation professionnelle par des organismes à caractère sectaire et se tiendra le 9 février 2012.

Il annonce aussi pour le premier trimestre de 2012, la sortie du guide santé. Le Secrétaire général Monsieur Hervé MACHI, décrit la composition du guide : sa lecture sera facilitée dans un but pratique et opérationnel, avec une première partie consacrée à la description du phénomène sectaire dans le champ de la santé, une seconde partie consacrée à des fiches spécifiques à chaque profession réglementée et une troisième partie consacrée aux situations à risques (La nutrition, la fin de vie...). Il précise que sa rédaction a été faite en étroite collaboration avec les différents Conseil de l'Ordre des professions de santé.

b)- Australia

Monsieur Georges FENECH évoque la mission en Australie de la MIVILUDES (accompagné de Monsieur Tom SACKVILLE, Président de la FECRIS) début novembre 2011, mission réalisée à la demande des associations australiennes notamment CULT INFORMATION AND FAMILY présidée par un ancien parlementaire australien Stéphane MUCH, demande appuyée par le Sénateur australien Nick XENOPHON.

Le Secrétaire général indique aux membres du CO-CEPO que le compte-rendu de cette mission est fourni dans le dossier du jour. Il annonce une visite prochaine en 2012, du sénateur australien qui envisage de déposer une proposition de loi destinée à la fois à traduire en droit australien la loi dite About-Picard et à mettre en place un organisme interministériel analogue à la MIVILUDES.

En Australie, 3000 groupes ont été identifiés par la Cult information and family pour 22 millions d'habitants soit 36 fois plus qu'en France.

Monsieur MACHI ajoute que la délégation de la Miviludes a pu obtenir un entretien avec le Procureur général de l'Etat d'Australie du Sud, ainsi qu'avec le Garde des Sceaux de l'Etat fédéral.

Il finit par des remerciements aux membres des postes, ils ont pu rencontrer la représentation Française de Cambera, Sydney et Melbourne.

4. Témoins de Jéhovah

Monsieur FENECH explique qu'outre la condamnation de la France par la CEDH dans le cadre du contentieux fiscal, il existe la question des aumôniers de prison Témoins de Jéhovah, le Ministère de la Justice ayant introduit un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat à la suite de 5 arrêts rendus par la Cour Administrative d'Appel de Paris, ayant condamné l'Administration Pénitentiaire pour refus d'agrément d'aumôniers du culte Témoin de Jéhovah.

Monsieur , Chef du Bureau Central des Cultes tient à émettre deux précisions : d'une part que l'aumènerie en prison est une réelle préoccupation des services pénitentiaires car c'est une offre qui n'est pas forcément à la hauteur des besoins à l'heure actuelle et d'autre part que les urgences concernent prioritairement le culte musulman ainsi que la structuration de l'aumônerie protestante.

Il indique par ailleurs qu'un certain nombre de préfectures et de Services fiscaux ont fait remonter des interrogations sur les statuts juridiques de l'association cultuelle. Il précise à cet égard que chaque association a une personnalité juridique propre et que le critère permettant la définition du statut « association cultuelle » est l'exercice du culte en lui-même.

Monsieur FENECH, demande à ce que les interventions en milieu hospitalier de comité de liaison géoviste (incitation au refus d'un soin spécifique) soient communiquées à la MIVILUDES par les différents Conseils départementaux de l'Ordre des Médecins.

Le Président invite les deux Présidentes d'associations, Madame Catherine PICARD de l'UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes) et Madame GUIBERT du CCMM (Centre contre les manipulations mentales) à intervenir.

Madame PICARD affirme qu'une présence associative serait appropriée au sein des GTRDO, le travail en groupe permettant un échange de connaissances sur les mouvances qui se font jour.

Monsieur FENECH soumet à l'approbation du Conseil d'Orientation la proposition de démarche pro-active de la Miviludes envers les préfectures. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. La question des mineurs

Madame de la Mission, rappelle l'organigramme de celui-ci et assure de l'intérêt porté par Madame Marie DERAIN, Défenseure des enfants aux travaux sur les risques sectaires en direction des mineurs. Elle rappelle la loi de 2002 qui donne des droits aux adolescents qui peuvent être en contradiction avec la volonté parentale et elle conclut sur le nombre importants de points de sensibilisation notamment autour de programmes européens dans le domaine de l'enfance.

Le Président de la MIVILUDES annonce la prochaine publication d'une circulaire sur la question de l'instruction à domicile par le Ministère de l'Education nationale.

Monsieur MACHI ajoute qu'en plus de cette première circulaire, une circulaire spécifique au risque de dérives sectaires dans l'instruction en général est en cours de préparation.

Monsieur les dérives sectaires va être examinée par le Conseil Supérieur de l'Education début janvier, elle reprendra toutes les règles relatives à la protection contre les dérives sectaires. Il exprime le souhait qu'un travail de prévention très précis soit effectué par tous les acteurs de terrain pour une plus grande mobilisation.

Monsieur BRARD relate une visite effectuée avec le Président Georges FENECH à Tabitha's Place et s'étonne encore de l'attitude dilettante d'alors de l'inspecteur d'académie.

Le Président de la MIVILUDES remercie les participants et clôture la séance.